

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019

Le cinq février deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, adjoints,
Mr LEDUC, Mr LIROT, Mr CAVAGNE, Mme BIT, Mr MANOUVRIER, Mme ROLLAND, Mme TROUILLET, Mme BELLE, Mr RETUREAU, Mr FUSTIER, Mme GAILLIARD, Mme FOMBARON.

Etait absent :

Mr METZLAFF.

Secrétaire de séance : Mr FUSTIER Alain

Date de la Convocation : 30 Janvier 2019 ..

I/ Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

Le Maire rappelle la délibération prise en 2012 concernant la participation financière de l'employeur versée aux agents dans le cadre du maintien de salaire et de la complémentaire santé. Le contrat actuel arrive à expiration fin 2019 et prévoyait une participation de la Commune de 10€ pour le maintien de salaire et de 1€ pour la complémentaire santé.

En raison du renouvellement important des effectifs, le Centre de Gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé. La Commune pourra continuer de participer au financement de la protection sociale de ses agents.

Voté à l'unanimité.

II/ Déplacement temporaire des séances du Conseil Municipal et des cérémonies (mariages, baptêmes républicains) à la salle des fêtes de Saint-Sauveur.

Les travaux d'aménagement extérieur de la salle multi-activités rendant inaccessible l'accès à la salle du Conseil Municipal et des célébrations d'Etat Civil (mariages, baptêmes républicains) pendant la période du 10 Février 2019 au 31 Juillet 2019, le Maire propose que la Maison Commune soit transférée à la Salle des fêtes située 2 Rue des Roses.

Voté à l'unanimité.

III/ Convention de mandat entre les Communes de Chatte, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Sauveur et Têche concernant l'acquisition de barrières de blocage d'accès.

Mr Feugier informe le Conseil Municipal du projet d'acquérir en mutualisation des barrières de blocage d'accès avec les Communes de Chatte, Saint-Antoine l'Abbaye et Têche en cas d'évènements rassemblant une large population, ces barrières pliantes permettant l'accès aux services de secours. 16ml de barrières seraient acquis et entreposés à Saint-Antoine l'Abbaye. Si des manifestations ont lieu sur deux communes, les barrières seront partagées à raison de 8ml barrières par commune. La participation des communes est basée sur 50% de la population DGF 2017 et 50% du potentiel financier communal. Par conséquent, celle-ci s'élèvera à 3 562€ TTC et la TVA sera encaissée par chaque commune.

Mme Gailliard s'interroge sur le lieu de stockage, Chatte lui semblait plus cohérent.
Le lieu de stockage a été fixé à Saint-Antoine l'Abbaye par rapport au nombre de manifestations organisées.

Mme Fombaron précise qu'une clé de répartition supplémentaire aurait été souhaitable prenant en compte le nombre de manifestations organisées .

Voté 13 pour ; 5 abstentions.

IV/ Travaux murs intérieurs du Cimetière 3 / Demande subvention auprès du Conseil Départemental (annule et remplace délibération n°2018-054 du 11 Décembre 2018).

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux ont déjà été réalisés dans les cimetières 1 et 2. Le nouveau devis des travaux du cimetière 3 établi par la Providence s'élevant à 22 030€ net de taxes, la commune pourra bénéficier alors d'une subvention de 5 582€.

Mme ALLARD précise que la Commune travaille régulièrement avec cette entreprise qui donne entière satisfaction.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

-Le Maire informe officiellement l'assemblée qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales de mars 2020.

-Le Maire informe que des travaux d'entretien le long de la voie ferrée seront réalisés de nuit jusqu'au 29 Juin 2019 risquant d'occasionner des nuisances sonores aux riverains.

-Le Maire informe des modifications apportées au planning distribué à chaque conseiller municipal.

-Mme Frei informe le Conseil qu'une réunion avait été organisée par les associations concernant les tarifs de la salle multi-activités. Cette réunion a été très constructive et permettra de réfléchir sur la tarification 2020. Le Maire précise que les tarifs votés fin 2019 pour 2020 pourront être revus par la nouvelle mandature.

-Mme Allard précise que la plume salvérienne est en cours d'élaboration et fait appel aux associations pour obtenir les articles des manifestations organisées.

-Mr Manouvrier s'interroge sur le manque de signalisation des travaux de la Rue des Roses.

-Mme Dabadie signale que le dernier logement vacant de l'école a été loué. Par ailleurs, Mme Dabadie informe qu'une prochaine session de remise à niveau du code de la route aura lieu le 22 Mars 2019 à 9H00 et concerne les personnes âgées de 65 ans et plus.

-Mr Belle rend compte de la commission d'urbanisme. Le dernier lot individuel du lotissement du domaine du Murier a été vendu. Il informe l'assemblée d'un projet d'implantation de chambres funéraires à l'emplacement de l'ancien restaurant « Le Ginko » dans un premier temps puis d'un crématorium dans un deuxième temps. Pour information, dès réception des dossiers en préfecture, la commune sera sollicitée pour émettre notamment un avis pour l'implantation des chambres funéraires, la demande d'un crématorium nécessitant une délégation de service public.

-Mme Fombaron signale que lors de fortes pluies, l'eau ruisselle sur le talus de la rue des Géraniums et provoque de « petites cascades ».

-Mr Manouvrier souhaite que lors du vote du budget, l'indemnité de Mr le Percepteur ne soit pas fixée en sa présence.

DATE PREVISIONNELLE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 Mars 2019

La séance est levée à 20H50mn

Le secrétaire de séance,
Mr Alain FUSTIER,



Le Maire,
Mr Michel GENTIT,

